

Option à partir du 5ème semestre

La nouvelle ordonnance sur l'enseignement commercial stipule que les apprentis en dernière année d'apprentissage suivent l'une des quatre spécialisations, appelées options. Au dos de cette lettre, vous trouverez des informations détaillées sur toutes les options.

La décision de l'option appartient aux parties au contrat d'apprentissage, c'est-à-dire à vous et à votre apprenti.e. Idéalement, les apprenants seront en mesure d'appliquer les compétences acquises dans l'option directement pendant leur travail dans l'entreprise de formation. Au cours des dernières semaines, les apprenants ont commencé à faire face à leurs forces et faiblesses dans le cadre de leur troisième devoir de réflexion. Ces résultats, ainsi que les intérêts personnels des apprentis et les applications possibles dans l'enseignement, peuvent contribuer à la prise de décision.

Dans les options, les apprenants acquièrent des notes d'expérience au cours de trois leçons hebdomadaires en 3e année de formation, comme dans les autres domaines de compétence d'action, qui sont inclus dans leur note finale. Cependant, un examen final d'apprentissage n'a pas lieu dans les options. L'entrée dans la maturité professionnelle après l'achèvement de l'apprentissage est possible avec n'importe quelle option choisie.

BFB - Bildung Formation Biel-Bienne



Maritta Frech-Blum
Co-responsable formations commerciales /
ARC



Aline Wiesmann
Co-responsable formations commerciales /
ARC